



Rumilly, le 09 septembre 2014

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil
Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités
territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : Accord cadre multi-attributaire n°2013-01 pour la fourniture de matériels électriques courant fort et courant faible pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la Ville de Rumilly – Attribution du marché subséquent n° 41.

Décision n° : 2014-125

Nos réf. : PB/DC/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 28 et 76,

VU la délibération en date du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

VU la décision du Maire en date du 11 juillet 2013 transmise en préfecture le 12 juillet 2013 par laquelle l'accord cadre est attribué aux sociétés suivantes :

- Société AMELEC (74600 SEYNOD)
- Agence REXEL (74601 SEYNOD)
- SAS YESS CEF (74960 CRAN GEVRIER)

pour un montant maximum de 60 000 € H.T. annuels,

CONSIDERANT la remise en concurrence des 3 titulaires de l'accord cadre,

DECIDE

Article 1 :

Le marché subséquent n° 41 relatif à la fourniture de matériels électriques courant fort et courant faible pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la Ville de Rumilly est attribué à la société SAS YESS CEF, pour un montant de 2 750,47 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Préfecture Haute-Savoie

074-217402254-20140909-2014-125-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2014
Publié le : 11/09/2014

Le Maire,

P. BECHET

Le Maire,

Pierre BECHET



ACCORD CADRE multi attributaires n°AC 2013-01

Fournitures de matériels électriques - courants forts/courants faibles pour les bâtiments communaux

07/08/2014

MARCHE SUBSEQUENT N°

41

Date de consultation: 07/08/2014
Date de remise des offres 12/08/2014

1 ANALYSE DES OFFRES

Fournitures électriques pour:

Quai des Arts, Mairie, Maison du la pêche, Ecole du Centre
Ecole René Darnet, CTM, Croqlune
Ecole Prés Riants

DESIGNATIONS	QUANTITES	FOURNISSEURS		
		YESS CEF	REXEL	AMELEC
Ampoules Maste CDMTC 35W/830	30	641,79 €	755,51 €	429,30 €
Fusible 4A G1 10x38	1 boîte	4,33 €	7,66 €	8,51 €
PC informatique RJ45 C6 réf. 076565	20	161,70 €	152,46 €	175,93 €
Balast élect. Quicktronic QT-Eco 2x5-11 220-240S	2	31,35 €	32,25 €	22,20 €
Hager horloge réf 04562	2	150,93 €	319,39 €	353,01 €
Ebenoid option Led 0788.35	3	372,77 €	366,06 €	81,86 €
Néon Led Vision blanc 25W	25	602,50 €	Non dispo	727,75 €
Néon électronique étanche 2x36W	1	23,50 €	22,50 €	23,69 €
Disj. Diff 40A 30m mono réf. 08629	3	69,23 €	115,16 €	160,31 €
Néon Led Vision blanc 25W	25	602,39 €	Non dispo	727,75 €
Luxomat PD3N-1C réf. 92196	2	89,98 €	82,49 €	84,08 €
COUTS TOTAL H.T.		2 750,47 €	1 853,48 €	2 794,39 €

2 DECISION

Compte tenu de l'analyse des offres ci-dessus il est décidé d'attribuer
ce marché subséquent au fournisseur

YESS CEF (réponse complète)

Le Maire,

Pierre BECHET

